

**LETTRE OUVERTE AU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Mai 2006**

**Demande de grâce en faveur de
Jean-Louis BOUROUT**

Monsieur le Président de la République :

Jean-Louis BOUROUT est accusé d'abus sexuels envers l'un de ses filleuls. Il a toujours nié les faits et a pu démontrer, preuves à l'appui, que les accusations proférées contre lui, sa famille ou ses proches étaient mensongères. Restent la parole de son filleul qui l'accuse et celle de Jean-Louis BOUROUT qui nie tout.

A l'issue d'une procédure de plus de cinq ans, aucun argument invoqué pour démontrer son innocence n'a été retenu. Devant le Tribunal Correctionnel de Nantes, puis devant la cour d'appel de Rennes de manière moindre, il a été condamné. La Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi. La condamnation à trois ans de prison dont deux ans fermes pour agression sexuelle sur mineur auprès de qui il avait autorité, est désormais exécutée puisque Jean-Louis BOUROUT **a été incarcéré ce lundi 1er mai 2006.**

Pourtant, nous sommes intimement convaincus de son innocence. Malgré le principe de la présomption d'innocence dans le droit français, tout a été instruit et jugé à charge.

Les questions d'abus sexuels envers mineurs sont très complexes. Trop longtemps, la parole des jeunes a été ignorée. Nous pensons que cette parole doit être entendue. Pour autant elle ne gagne pas à être sacralisée. Un jeune est avant tout un être humain. Il peut dire la vérité mais il peut également mentir. Il n'existe pas de présomption de crédibilité en quelque matière que ce soit.

Dans ce genre d'affaires, comme dans bien d'autres, chaque adulte mis en cause est forcément considéré comme coupable et n'a pas de réelle possibilité de se défendre. Cela a été particulièrement vrai pour cette affaire. Jean-Louis Bourout vous a adressé une demande de recours en grâce en date du 28 février 2006 accompagné d'un document explicatif.

Quant à nous, par cet écrit, nous affirmons notre soutien à Jean-Louis BOUROUT, et surtout nous vous prions de lui accorder votre grâce, pour interrompre la peine de prison, totalement injustifiée à nos yeux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Date et Signature

Nom :

Prénom :

Adresse :

Il convient d'envoyer l'original à : par lettre individuelle à chaque fois

Monsieur le Président de la République Française

Palais de l'Elysée

55 rue du faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

Une copie pour information

Monsieur le Ministre de la Justice

13 place Vendôme

75042 PARIS cedex 1

Une copie pour archive et preuve pour le comité :

CSJLB

BP62127

44121 Vertou